

COMMUNE DE L'ESTRÉCHURE  
Séance du 12 avril 2024

**Compte rendu de la séance du 12 avril 2024**

Date de la convocation : 04 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le douze avril à 18 heures 00, le conseil municipal de la commune de L'Estréchure s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Jacques HILAIRE (Maire).

Etaient présents : Jacques HILAIRE, Nathalie LIRON, Eliane WOLGA, Françoise DEL BUCCHIA, Maurice HILAIRE, Christophe BERNARD

Procurations : Virginie ALLOUX à Eliane WOLGA, Nathalie LIRON à Jacques HILAIRE à partir de 19h00

Absents : Sylvain GHENZI

Secrétaire(s) de la séance : Eliane WOLGA

Ordre du jour :

1. Vote des taxes locales 2024
2. Subventions aux associations 2024
3. Budget Primitif 2024
4. Autorisation d'ester en justice
5. Questions diverses

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de rajouter deux points à l'ordre du jour :

- DETR 2024 (corrige et remplace la délibération 2024/004)
- Désignation d'un nouveau délégué au SIAEP

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de rajouter ces deux points à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de démission de Monsieur Philippe POULACHON, dit avoir accepté cette démission et l'avoir transmise à Madame la Sous-Préfète.

Monsieur le Maire fait lecture du compte-rendu de la dernière séance du conseil municipal qui est approuvé à l'unanimité.

1/ Vote Taxes locales 2024 (DE\_014\_2024)

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'état de notification des produits prévisionnels des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2024, explique le mode de calcul et le prélèvement de la garantie individuelle de ressources (GIR).

Monsieur Hilaire rappelle les taux votés en 2023 et propose les taux suivants pour 2024, correspondant à une augmentation de 0.5%, soit un produit fiscal attendu de 145 170 € :

LIBELLES	TAUX 2023 en %	TAUX 2024 en %	BASES NOTIFIÉES 2024 en €	PRODUITS VOTÉS 2024 en €
TAXE D'HABITATION	18.33	18.42	253 200	46 639
TAXE FONCIÈRE BATI	38.15	38.34	241 600	92 629
TAXE FONCIÈRE NON BATI	53.97	54.24	4 100	2 224
CFE (Cotisation foncière des entreprises)	23.61	23.73	15 500	3 678
			Produit fiscal attendu	145 170

Le conseil municipal, après avoir calculé le produit nécessaire à l'équilibre du budget et après discussion, décide, avec quatre voix pour et trois voix contre, d'augmenter les taux de 0.5% en 2024, tel que présenté dans le tableau ci-dessus. Départ de Madame LIRON à 19h00 qui donne procuration à Monsieur Jacques HILAIRE.

2/ Subventions aux associations 2024 (DE\_015\_2024)

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal des demandes de subventions reçues des associations pour l'année 2024. Après avoir rappelé les subventions attribuées en 2023, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents plus deux procurations, décide d'attribuer les subventions de la manière suivante :

- Collège Marceau LAPIERRE - UNSS : 60 € (1 enfant)
- Chorale "Vallée de Chœur" : 100 €

## COMMUNE DE L'ESTRÉCHURE

*Séance du 12 avril 2024*

- La Truite Salamandre : 100 €
- Anima : 100 €
- APE de la Vallée Borgne : 300 €
- Vita Vallée : 100 €
- ASP (soins palliatifs) : 100 €
- Resto du Cœur : 200 €
- Déclics & Stimuli pour le "Festi'Borgne" : 2 500 €
- Collège Marceau LAPIERRE (voyage scolaire) : 100 € (2 enfants)
- "Tuvien soupas" : 1200€

### 3/ Vote du Budget Primitif 2024 (DE\_016\_2024)

Sur proposition de Monsieur le Maire et après l'avoir expliqué en détails, le budget primitif 2024,

Voté par chapitre, est adopté à l'unanimité des membres présents plus deux procurations tel qu'il suit :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Crédits de fonctionnement	451 570,47 €	340 824,00 €
Votés au titre du présent budget		
Restes à Réaliser de l'exercice précédent		
002 Résultat de fonctionnement reporté		110 746,47 €
<b>Total de la section de fonctionnement</b>	<b>451 570,47 €</b>	<b>451 570,47 €</b>

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	751 280,92 €	1 211 206,19 €
Restes à réaliser de l'exercice précédent	153 738,28 €	
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	306 186,99 €	
<b>Total de la section d'investissement</b>	<b>1 211 206,19 €</b>	<b>1 211 206,19 €</b>

<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>1 662 776,66 €</b>	<b>1 662 776,66 €</b>
------------------------	-----------------------	-----------------------

### 4/ Autorisation d'ester en justice (DE\_017\_2024)

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'ester en justice dans le cadre du litige qui oppose la commune, propriétaire de la maison Salle, à un voisin.

Pour rappel, la maison Salle possède deux entrées derrière la petite auberge, mais le voisin considère que ces entrées n'ont pas lieu d'être car elles empièteraient sur sa propriété.

Un bornage contradictoire a été fait en 2020 par un géomètre à la demande de la commune mais aucun arrangement à l'amiable n'a pour l'instant été trouvé.

Il rappelle ainsi la délibération DE\_014\_2023 par laquelle le conseil municipal autorisait Madame le Maire, ou le premier adjoint, en l'absence de Madame le Maire, à ester en justice pour résoudre ce litige.

Considérant les décès successifs de Madame Macquart et de Monsieur Pradille, il y a lieu de renouveler cette autorisation.

Entendu ces explications, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents plus deux procurations, autorise Monsieur le Maire à ester en justice au nom de la commune.

# COMMUNE DE L'ESTRÉCHURE

Séance du 12 avril 2024

## 5/ DETR 2024 - corrige et remplace la délibération DE 004 2024 (DE\_018\_2024)

Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de corriger la délibération DE\_004\_2024 en raison d'une erreur dans le plan de financement.

Monsieur le Maire rappelle le projet d'aménagement de la traversée du village, dont le coût prévisionnel est estimé à 438 884,40 € HT, susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

<i>Sources</i>	<i>Types d'aide</i>	<i>Montant prévisionnel</i>	<i>Taux</i>
<b>Financements publics</b>			
<i>Etat</i>	<i>DETR-DSIL</i>	<i>71 436,40 €</i>	<i>16,28 %</i>
<i>Département</i>	<i>Contrat territorial</i>	<i>255 391,00 €</i>	<i>58,19 %</i>
<i>Département</i>	<i>Amendes de Police</i>	<i>24 280,00 €</i>	<i>5,53 %</i>
<b>Auto-financement</b>			
<i>Fonds propres</i>		<i>87 777,00 €</i>	<i>20,00 %</i>
<b>Total HT</b>		<b>438 884,40 €</b>	<b>100 %</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, :

- Approuve la réalisation du projet présenté et estimé à 438 884,40 € HT
- Approuve le plan de financement exposé
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR ou de la DSIL et à signer tout document afférent à ce dossier.

## 6/ Désignation d'un nouveau délégué au SIAEP - DE\_019\_2024

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que suite à la démission de Monsieur Philippe POULACHON, il y a lieu de désigner un nouveau délégué au Syndicat Intercommunal D'Adduction d'Eau Potable (SIAEP) L'Estréchure-Saumane. Pour rappel, Madame Eliane WOLGA et Monsieur Jacques HILAIRE ont été désignés délégués au SIAEP par délibération en date du 17 novembre 2023.

Après appel à candidature, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents plus deux procurations, désigne Monsieur Maurice HILAIRE délégué au SIAEP en remplacement de Monsieur Philippe POULACHON.

## Questions diverses

*Néant*

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 19h00.

Le Maire,

La secrétaire de séance,